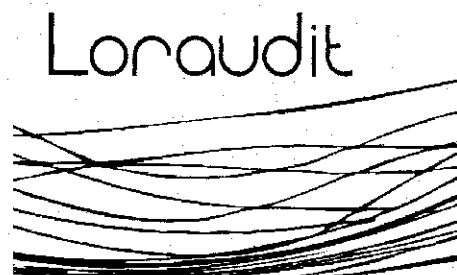


**CABINET JACQUES LORRIAUX AUDIT**  
Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
Des Commissaires aux comptes  
des Hauts de France



## **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME**

Siège social  
1, Chemin de la voie du bois  
80 450 LAMOTTE BREBIERE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 Juin 2021

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 Juin 2021

À l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 5.1.1 de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 constituant un changement de méthode comptable.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués décrits en annexe des comptes annuels de votre entité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

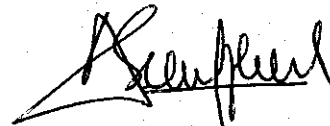
### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

*Fait à AMIENS, le 14 Mars 2022*



**CABINET JACQUES LORRIAUX AUDIT**  
*Commissaire aux comptes*  
**Anne SCHEFFBUCH**  
*Associé*

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

# Comptes annuels

20/02/2022 18:33:46

## Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

Actif		Au 31/12/2021			Au 30/06/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
	Fonds commercial (1)				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1)	91 259	84 003	7 255	7 447
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>91 259</b>	<b>84 003</b>	<b>7 255</b>	<b>7 447</b>
Immobilisations corporelles	Terrains	228 682		228 682	228 682
	Constructions	5 950 253	1 857 727	4 092 526	4 413 072
	Inst. techniques, mat. out. industriels	1 207 447	752 337	455 110	140 117
	Immobilisations corporelles en cours				4 536
	Avances et acomptes				
	Immobilisations grevées de droit				
<b>TOTAL</b>	<b>7 386 384</b>	<b>2 610 064</b>	<b>4 776 319</b>	<b>5 116 870</b>	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations et créances rattachées	151 625	27 979	123 646	75 419
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	16 306		16 306	11 030
	Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>167 931</b>	<b>27 979</b>	<b>139 951</b>	<b>86 449</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>7 554 314</b>	<b>2 638 043</b>	<b>4 916 270</b>	<b>5 203 719</b>
Actif circulant	Stocks et en cours	103 314		103 314	96 923
	Avances et acomptes versés sur commandes				29 025
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	441 551		441 551	782 331
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	891 021	121 972	769 048	563 262
<b>TOTAL</b>	<b>1 335 886</b>	<b>121 972</b>	<b>1 213 914</b>	<b>1 341 541</b>	
Titres	Valeurs mobilières de placement	1 272 387		1 272 387	1 272 140
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 380 135		1 380 135	1 288 760
	Charges constatées d'avance (1)	121 611		121 611	94 202
<b>TOTAL</b>	<b>4 216 020</b>	<b>121 972</b>	<b>4 094 048</b>	<b>4 116 612</b>	
Frais d'émission des emprunts III					
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion Actif V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (II+III+IV+V)</b>		<b>11 855 594</b>	<b>2 760 015</b>	<b>9 095 579</b>	<b>9 347 115</b>
Régularisations	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à vendre				
	Autres				



# Bilan Passif

## Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

<b>Passif</b>		Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Fonds Propres	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		13 716
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires	222 500	
	Fonds propres complémentaires		237 500
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Écart de réévaluation			
Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Réserves		1 800 841
	Autres	1 800 841	
Report à nouveau		2 338 916	1 972 119
Excédent ou Déficit de l'exercice		218 581	353 081
		<b>4 500 344</b>	<b>4 227 539</b>
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement		680 522	728 927
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
		<b>1 361 042</b>	<b>1 467 854</b>
Autres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
		<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
		<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions	Provisions pour risques	29 028	29 028
	Provisions pour charges	207 151	211 895
		<b>236 179</b>	<b>240 923</b>
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	1 747 783	2 098 415
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Avances et acomptes reçus <sup>(3)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 621	72 753
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	393 547	356 932
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 229	5 229
Autres dettes	278 275	380 398	
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 030 575	1 086 576	
		<b>3 454 030</b>	<b>4 000 305</b>
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (Hors HIC-IRPV+V)</b>		<b>9 001 575</b>	<b>9 347 495</b>
Impôts	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		
Dettes sauf (3) à plus d'un an			1 817 565
Dettes sauf (3) à moins d'un an			2 182 740
Autres	Sur legs acceptés		
	Autres		





## Compte de résultat

### Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

		Du 01/07/2020 Au 30/06/2021	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Coûts	2 157 674	2 173 459
	<b>Ventes de biens et services</b>		
	Ventes de biens	675 387	
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	804 215	
	<i>dont parrainages</i>		
	Ventes de marchandises		660 643
	Production vendue		774 996
	Montant net du chiffre d'affaires		1 435 640
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	<b>Produits de tiers financeurs</b>		
	Concours publics et subventions d'exploitation	125 034	378 588
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	3 000	
	Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières	219 418		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	217 261	231 845	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	314 696	363 390	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>4 516 657</b>	<b>4 582 723</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	143 601	116 738
	Variation de stocks	-6 390	5 811
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		612 892
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes (1)	1 384 014	632 011
	Aides financières	197 116	
	Impôts, taxes et versements assimilés	149 760	156 301
	Salaires et traitements	1 221 588	1 211 455
	Charges sociales	602 179	616 452
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	517 311	496 892
	Dotations aux provisions		44 344
	Subventions versées par l'association		215 820
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	154 370	138 333
		<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>4 363 552</b>
Résultat d'exploitation		<b>1 153 105</b>	<b>1 335 669</b>
Remarques	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		



# Compte de résultat

## Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme

		Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 12 mois	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	35 195	26 900
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	8 227	3 630
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		43 422	30 530
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		36 206
	Intérêts et charges assimilées	39 906	39 002
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		39 906
<b>Excédent (déficit) financier (III - IV)</b>		<b>3 516</b>	<b>-44 678</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	1 663	46 833
	Sur opérations en capital	86 707	49 850
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	6 200	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		94 570
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	1	5
	Sur opérations en capital	28 655	51 739
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		28 656
<b>Excédent (déficit) exceptionnel (V - VI)</b>		<b>65 914</b>	<b>44 939</b>
Participation des salariés aux résultats		VII	
Impôts sur les bénéfices		VIII	2 850
Report des ressources non-utilisées des exercices antérieurs		IX	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		X	
<b>Total des produits (I + II + III + V)</b>		<b>1 234 680</b>	<b>1 709 938</b>
<b>Total des charges (IV + VI + VII + VIII + IX + X)</b>		<b>1 062 869</b>	<b>1 257 897</b>
EXCÉDENT (OU DÉFICIT)		171 811	452 041
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme



**KPMG S.A.**  
**Bureau d'Amiens**  
Vallée des Vignes - Immeuble le Romanée  
7 Avenue du Danemark  
CS 49451  
80094 Amiens  
France

Téléphone : +33 (0)3 22 82 81 00  
Télécopie : +33 (0)3 22 82 81 29  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Fédération Départementale des*  
*Chasseurs de la Somme*  
**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos**  
**30/06/2021**

## Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.1.2	Changements d'estimation	9
5.1.3	Corrections d'erreurs	9
5.2	Dérogations	9
6	Informations relatives aux postes du bilan	10
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
6.1.2	Modalités d'amortissements	11
6.1.3	Informations relatives aux filiales et participations	12
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Stocks et en cours	13
6.2.2	Créances clients	13
6.2.3	Autres créances	13
6.3	Fonds propres	14
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	14
6.3.2	Subventions d'investissement	14
6.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	15
6.4.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	15
6.5	Dettes	16
6.5.1	Charges à payer	16
6.5.2	Produits constatés d'avance	16
6.6	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	17
7	Informations relatives au Compte de résultat	18

7.1	Produits du compte de résultat	18
7.1.1	Cotisations	18
7.1.2	Ventes de biens et services	18
7.1.3	Produits de tiers financeurs	19
7.1.4	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19
7.1.5	Autres produits (d'exploitation)	19
7.2	Charges du compte de résultat	20
7.2.1	Autres Achats et charges externes	20
7.2.2	Aides financières	20
7.3	Résultat Financier	20
7.4	Résultat exceptionnel	20
7.5	Contributions et charges des contributions volontaires en nature (pied du compte de résultat)	20
8	Informations relatives à l'effectif	21
9	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	22
9.1	Engagements financiers donnés et reçus	22

## 1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle apporte son concours à la prévention du braconnage.

Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle apporte son concours à l'organisation de l'examen du permis de chasser.

Elle conduit des actions d'information, de formation, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires, du public et des chasseurs et, le cas échéant, des gardes-chasse particuliers.

Elle exerce, pour la gestion des associations communales et intercommunales de chasse agréées, les missions qui lui sont confiées par la section 1 du chapitre II du titre II du livre IV du code de l'environnement et coordonne l'action de ces associations.

Elle assure la gestion des plans de chasse individuels conformément aux dispositions des articles L. 425-8 et L. 425-10 du code de l'environnement.

Elle assure la validation annuelle du permis de chasser et la délivrance des autorisations de chasse accompagnée.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

Elle conduit également des actions pour surveiller les dangers sanitaires impliquant le gibier ainsi que des actions participant à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Elle conduit des actions concourant directement à la protection et à la reconquête de la biodiversité ou apporte un soutien financier à leur réalisation. A cette fin, elle contribue financièrement au fonds mentionné à l'article L. 421-14 du code de l'environnement, pour un montant fixé par décret et qui ne peut être inférieur à 5 € par adhérent ayant validé un permis de chasser dans l'année.

Elle élabore en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique, conformément aux dispositions de l'article L. 425-1 du code de l'environnement.

Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs.

La Fédération Départementale des Chasseurs peut recruter, pour l'exercice de ses missions, des agents de développement mandatés à cet effet. Ceux-ci veillent notamment au respect du schéma départemental de gestion cynégétique.



La fédération départementale des chasseurs peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre I et du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

## 2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Vente des timbres fédéraux et nationaux auprès des chasseurs.
- Ventes de bracelets grands gibiers et ventes diverses d'articles de chasse.
- Prestations de contrats de garderie.
- Perception de la taxe à l'hectare.
- Prestations fournies dans le cadre des projets en faveur de la biodiversité.
- Versement des indemnisations pour les dégâts causés par les grands gibiers.



### 3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

#### — Investissements

- a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : refonte du site internet pour 5 K€
- b. Engagés et terminés dans l'exercice : investissement pour 192 K€ dont :
  - Renouvellement de véhicules pour 106 K€
  - Acquisitions de quads pour 20 K€
  - Acquisition d'un train-sanglier roulant pour 11 K€
  - Matériel informatique pour 42 K€
- c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : Néant

#### — Ressources humaines

Embauche d'une personne début juillet 2020. L'effectif équivalent temps plein s'élève à 35 personnes.

## 4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

### 4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- la première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
  
- La deuxième année concernant la gestion d'actions contribuant au maintien ou à l'évolution de la biodiversité, financée dans le cadre d'une éco contribution en relation avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts de France.  
Cette nouvelle activité est isolée dans une section analytique spécifique. La section écocontribution regroupe un certain nombre de projets mis en œuvre par la Fédération Départementale ayant pour objectif de favoriser le maintien ou le développement de la biodiversité.  
Ces projets sont financés par des fonds qui transitent par la FNC et la FRC et qui proviennent d'un financement conjoint de l'office français de la biodiversité et des chasseurs.  
La Fédération Régionale porte les différents projets, et la Fédération Départementale est rétribuée à hauteur de sa participation à ces projets (moyens humains et matériels).

### 4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

## 5 Principes et méthodes comptables

### 5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

#### 5.1.1 Changement de méthode comptable

##### Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction faite des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions (méthode retenue généralement, et par notre entité, sachant que le PCG offre aussi la possibilité de comptabiliser les subventions directement dans le résultat dès l'exercice de leur acquisition).

##### Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice :

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants

- Actif :
  - Néant
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - Fonds associatifs sans droit de reprise (subvention affectée) pour 13 K€.
- Montant net en report à nouveau : + 13 K€

### **Comparabilité des comptes à la clôture de l'exercice, première application du règlement ANC n°2018-06**

Nous vous indiquons la comparaison avec l'exercice précédent des montants des postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, le cas échéant en distinguant l'impact effectif comptabilisé à l'ouverture de l'application prévue par le règlement. Les montants de l'exercice précédent sont présentés à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

#### **5.1.2 Changements d'estimation**

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

#### **5.1.3 Corrections d'erreurs**

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

#### **5.2 Dérogations**

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

## 6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuits ont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

### 6.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

### 6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	83 263	8 580	584	91 259
Immobilisations corporelles	7 567 015	191 180	371 810	7 386 385
Immobilisations financières	122 655	53 680	8 404	167 931
<b>Total</b>	<b>7 772 933</b>	<b>263 283</b>	<b>390 640</b>	<b>7 645 575</b>

- Les variations sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont détaillées au § 3.
- Les sorties d'immobilisations incorporelles et corporelles concernent des mises au rebut ou des cessions (véhicules).
- Les acquisitions financières concernent la prise de participation dans la SCI OSEH pour 40 K€ et des prêts accordés au personnel.

### 6.1.2 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions	Linéaire	7 à 30 ans
Aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans

### 6.1.3 Informations relatives aux filiales et participations

Société détenue	Nb Titres	Nb titres détenus	% de détention	Valeur n-1	Acquisition	Cession	Valeur n	SN n	QP SN n	Boart valo
PARTS SCI OSEH	1 701	1 40	8,23%	100 000	40 000		140 000	1 381 059	112 021	- 27 979
PART EURL PICARDIE CHASSE	500	375	75,00%	11 625			11 625	54 417	40 813	
<b>Total</b>				<b>111 625</b>	<b>40 000</b>		<b>151 625</b>			<b>- 27 979</b>

Les parts de la SCI OSEH sont dépréciées à hauteur de la différence entre la valeur brute des titres et la quote-part de situation nette détenue.

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

— Marchandises : au dernier prix d'achat

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matériels de chasse	69 008		69 008
Vêtements	22 565		22 565
Livres – DVD	11 741		11 741
<b>Total</b>	<b>103 314</b>		<b>103 314</b>

### 6.2.2 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet, le cas échéant, de provisions pour dépréciation en fonction des risques de non-recouvrement.

### 6.2.3 Autres créances

Les autres créances comprennent une avance financière à l'Association Entre Terre et Mer en Somme à hauteur de 283 K€, un compte courant avec l'EURL Picardie Chasse pour 79 K€, ainsi que des produits à recevoir pour 284 K€, dont notamment :

- Participation aux actions Ecocontribution	165 K€
- Subvention suivi mortalité	22 K€
- Subvention Syndicat mixte, projet basse vallée	67 K€
- Prestations Natura 2000	17 K€

#### 6.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 121 K€ contre 94 K€ sur l'exercice précédent et correspondent à des charges d'exploitation relatives à l'exercice suivant.



## 6.3 Fonds propres

### 6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	Reglt 2018-06	Après réaffectation	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	13 716	13 716	-				-
Fonds propres avec droit de reprise	237 500		237 500			- 15 000	222 500
Réserves	1 800 842		1 800 842				1 800 842
Report à nouveau	1 972 119	13 716	1 985 835	353 081			2 338 916
Excédent ou déficit de l'exercice	353 081		353 081	- 353 081	218 581		218 581
<b>Situation nette</b>	<b>4 377 258</b>	<b>-</b>	<b>4 377 258</b>	<b>-</b>	<b>218 581</b>	<b>- 15 000</b>	<b>4 580 839</b>
Subventions d'investissement	728 927		728 927			- 48 404	680 523
Provisions réglementées			-				
<b>TOTAL</b>	<b>5 106 185</b>	<b>-</b>	<b>5 106 185</b>	<b>-</b>	<b>218 581</b>	<b>- 63 404</b>	<b>5 261 362</b>

#### 6.3.1.1 Fonds propres avec droit de reprise

L'occupation des locaux par la Fédération de la Pêche de la Somme fait l'objet d'un loyer annuel de 30 000 € ainsi matérialisé :

- reprise sur le poste Fonds associatifs avec droit de reprise (avance financière initiale du locataire) pour 15 000 €,
- paiement de 15 000 €

#### 6.3.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06, les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribué à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué

rétrospectivement dès le 1<sup>er</sup> exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

- Notre Association procédait déjà à la reprise des subventions au résultat de l'exercice en fonction du rythme d'amortissements des biens ainsi financés.

### Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	930 000			930 000
Quotes-parts virées au résultat	201 072	48 404		249 477
Montant net en fonds propres	728 928			680 522

#### 6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	29 028			29 028
Provisions pour charges	211 896		4 744	207 151
<b>Total</b>	240 924		4 744	236 179

##### 6.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	207 151	42 440	249 591

La convention collective applicable à la fédération des Chasseurs de la Somme prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Fédération.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 0.81%
- Table de mortalité Oui
- Taux de turn over Oui
- Taux de charges patronales 50%

Le montant des droits acquis par les salariés à ce titre s'élève à 249 K€ au 30/06/2021.

Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans la Fédération à l'âge de la retraite (en fonction du taux de rotation des salariés et d'une table de mortalité) et d'un taux de charges sociales à hauteur de 50%.

Cet engagement est provisionné dans les comptes à hauteur de 207 K€, étant précisé qu'une quote-part est couverte par une société d'assurance pour 42 K€ au 30/06/2021.

## 6.5 Dettes

### 6.5.1 Charges à payer

Les charges à payer comprennent notamment les éléments suivants :

- Indemnisation dégâts grands Gibiers	121 812 €
- Honoraires à payer	40 530 €
- Participation aux actions écocontribution	30 000 €
- Subventions à verser (chasse, GIC PG)	21 500 €
- Taxes foncière et d'habitation	9 454 €
- Frais de déplacements et estimateurs dégâts	10 049 €
- Divers	14 460 €

### 6.5.2 Produits constatés d'avance

	2020/2021	2019/2020
Contrat garderie	-	804
Contrat juridique	-	-
Cotisations plan de chasse	195 160	249 620
Bracelets chevreuil	180 870	175 920

Bracelets mouflon	8 210	7 340
Bracelets mouflon femelle	-	-
Bracelets sanglier	335 370	345 465
Taxe Hectare	302 938	298 967
Divers	8 028	8 460
<b>TOTAL</b>	<b>1 030 576</b>	<b>1 086 576</b>

## 6.6 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	à plus 1 an et 5 ans au plus	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1) Autres	16 306		16 306	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Créances de l'actif circulant :				- à 1 an au maximum à l'origine				
Créances Clients et Comptes rattachés	441 551	441 551		- à plus de 1 an à l'origine	1 747 783	381 569	1 366 215	
<b>Créances reçues par legs ou donations</b>								
Autres	891 021	891 021		Emprunts et dettes financières divers				
Charges constatées d'avance	121 611	121 611		Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	58 621	58 621		
				Dettes des legs ou donations				
				Dettes fiscales et sociales	393 547	393 547		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	5 229	5 229		
				Autres dettes	278 275	278 275		
				Produits constatés d'avance	1 030 575	1 030 575		
<b>TOTAL</b>	<b>1 470 489</b>	<b>1 454 183</b>	<b>16 306</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 514 030</b>	<b>2 147 816</b>	<b>1 366 215</b>	<b>-</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				Emprunts souscrits en cours				
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours				

## 7 Informations relatives au Compte de résultat

### 7.1 Produits du compte de résultat

#### 7.1.1 Cotisations

##### 7.1.1.1 Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'Assemblée Générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations concernent :

- Les timbres (fédéral, national et temporaire)
- Les cotisations obligatoires dans le cadre du plan de chasse.

	2020/2021		2019/2020	
	Prix	Nombre	Prix	Nombre
Timbre fédéral	88	10 519	88	10 762
Timbre jeunes chasseurs	30	432	30	431
Vignette nationales	95	9 971	95	9 891
Vignette nationales jeunes chasseurs	22	12	22	14
Demandeur plan de chasse et adhérents territoires	70	3 737	70	3 747

#### 7.1.2 Ventes de biens et services

- Les ventes de biens correspondent aux accessoires de chasse (vêtements, matériels...).

### 7.1.2.1 Ventes de prestations de services

Les prestations de services regroupent principalement :

- Les contrats de garderie,
- La taxe à l'hectare,
- Les prestations réalisées dans le cadre des actions Ecocontribution avec la Fédération Régionale des Hauts-de-France.

### 7.1.3 Produits de tiers financeurs

#### 7.1.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

##### 7.1.3.1.1 Subventions

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation		8 944 €	42 095 €		73 994 €
Subvention d'investissement					

##### 7.1.3.2 Contributions financières

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Somme a bénéficié d'une contribution de la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs) à hauteur de 219 418 €. Cette somme était comptabilisée en subvention l'exercice passé.

### 7.1.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Ce poste intègre notamment les transferts de charges de personnel relatifs à des mises à disposition de personnel auprès de l'Association ETMS et la société Picardie Chasse.

### 7.1.5 Autres produits (d'exploitation)

Les autres produits intègrent les frais de dossiers et assurances sur les permis de chasse et la taxe à l'hectare, ces produits sont recouverts par le Guichet Unique.

Sur l'exercice précédent, les autres produits intégraient les reprises de subventions au résultat pour 48 404 €. Dans le cadre de la réforme comptable ANC 2018-06, ils ont été réaffectés en produits exceptionnels.

La Fédération Départementale procède au versement pour le compte des chasseurs d'un montant d'éco contribution de 105 785 € contre 108 105 € sur l'exercice précédent correspondant à 5 € par permis, financé intégralement par une contribution financière du même montant de la Fédération Nationale. Cette contribution se trouve sur les postes « Autres produits » et « Autres charges ».

## **7.2 Charges du compte de résultat**

### **7.2.1 Autres Achats et charges externes**

Ce poste comprend les indemnisations dégâts grands gibiers pour 337 K€ contre 394 K€ sur l'exercice précédent.

### **7.2.2 Aides financières**

Les aides financières correspondent aux aides versées aux sociétés de chasse, et à des organismes divers pour la réalisation de manifestations, à hauteur de 197 K€ (215 K€ en N-1).

## **7.3 Résultat Financier**

Le résultat financier comprend :

- Les produits de placements pour 35 K€,
- Les dotations et reprises pour dépréciation d'actif financier pour 8 K€,
- Les intérêts des emprunts pour 40 K€.

## **7.4 Résultat exceptionnel**

Il est notamment constitué des reprises de subventions d'investissement au résultat de l'exercice pour 48 K€

## **7.5 Contributions et charges des contributions volontaires en nature (pied du compte de résultat)**

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Notre entité ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature significatives.

## 8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié
Cadres	8
Agents de maîtrise et Techniciens	22
Employés	5
Ouvriers	
Total	35



## 9 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 9.1 Engagements financiers donnés et reçus

Les emprunts relatifs à la construction du siège social (pour un capital restant dû de 1 683 k€ au 30/06/2021) font l'objet d'une inscription hypothécaire dudit siège social en garantie du remboursement du crédit consenti.